



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 4 avril 2019, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 11 avril 2019 à 20h30, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



Compte rendu de la séance du 11 avril 2019



Présents : REY Christian, Maire,
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjointes,
COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, REY Gilberte, BODINIER
Jacqueline, BAYSSETTE Alain, GAÏANI Didier, RABAUD Jean, AUDOIN
Pierre.

Excusés : SICARD Mathieu (pouvoir à Mr GAÏANI Didier), RIVALS Roselynn (sans pouvoir).

Absent : BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : GAÏANI Didier.



Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.



1. Budget Primitif 2019 Commune et Assainissement (fonctionnement, exploitation et investissement).

20190411DL24/20190411DL25

7.1.3

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune présente au conseil municipal le budget primitif de la commune et de l'assainissement pour l'année 2019 :

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 214 448,73 €	1 214 448,73 €
Section d'investissement	1 859 570,46 €	1 859 570,46 €
TOTAL	3 074 019,19 €	3 074 019,19 €

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	91 801,00 €	91 801,00 €
Section d'investissement	350 700,44 €	350 700,44 €
TOTAL	442 501,44 €	442 501,44 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ **Approuve** le budget primitif 2019 pour la commune et l'assainissement.

2. Modification des statuts du Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet.

20190411DL26

7.9

Monsieur le Maire, informe le conseil, que les statuts du syndicat mixte de l'aéroport ont été corrigés, au niveau de la composition des délégués. A partir de 2020, la Communauté de Communes Sor Agout récupérera cette compétence et se substituera aux communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ **Approuve** le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet, joint en annexe à la présente délibération,
- ▶ **Autorise** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs au projet de modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet.

3. Demande de Subvention à la Région, au Département (FDT2019) et à la Communauté de Communes Sor Agout (Fonds de concours 2019).

20190411DL27/20190411DL28/20190411DL29

7.1.5

Monsieur le Maire, informe l'assemblée, que la demande de DETR (état) dans le cadre de l'opération « Aménagement du bourg, tranche 3, avenue du Maquis », n'a pas été retenue par Mr le Préfet. La Région nous invite à reformuler notre demande de financement, elle peut allouer une enveloppe de 100 000€ dans le cadre de cette opération. La Communauté de Communes Sor Agout a voté la participation pour les Fonds de Concours 2019 (16 588€ pour la commune). Il est proposé de valider les nouvelles fiches financières comme suit:

---Région Occitanie---

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION :	TTC =	1 036 672.56	€
(Hors route départementale et éclairage public travaux conventionnés)			
FINANCEMENT REGION :			
Montant éligible de l'opération (HT) :		690 012.38	€
(Hors assainissement non éligible 173 881.50€)			
Montant Région Sollicité : 15%		103 581	€
AUTRES FINANCEMENTS :			
- Subventions :			
• FDT 2019 (40%)		276 004	€
• Fonds de Concours		16 866	€
- Autofinancement (HT) sur montant éligible		293 839.38	€
(Hors assainissement + 173 881.50 HT)			
TOTAL		690 012.38	€

---FDT 2019(Conseil Départemental)---

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION :	TTC =	1 036 672.56	€
(Hors route départementale et éclairage public travaux conventionnés)			
FINANCEMENT FDT :			
Montant éligible de l'opération (HT) :		690 012.38	€
(Hors assainissement non éligible 173 881.50€)			
Montant FDT Sollicité : 40%		276 004	€
AUTRES FINANCEMENTS :			
- Subventions :			
• Fonds de Concours 2019		16 588	€
• Région (15%)		103 581	€
- Autofinancement (HT) sur montant éligible		293 839.38	€
(Hors assainissement + 173 881.50 HT)			
TOTAL		690 012.38	€

---Fonds de Concours 2019 CCSA---

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION :	TTC =	1 036 672.56	€
(Hors route départementale et éclairage public travaux conventionnés)			
FINANCEMENT Fonds de Concours :			
Montant éligible de l'opération (HT) :		690 012.38	€
(Hors assainissement non éligible 173 881.50€)			

Montant Fonds de Concours 2019 Sollicité : 16 588 €

AUTRES FINANCEMENTS :

- Subventions :

- FDT 2019 (40%) 276 004 €
- Région (15%) 103 581 €

- Autofinancement (HT) sur montant éligible 293 839,38 €
(Hors assainissement + 173 881,50 HT)

TOTAL 690 012,38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Mr le Maire à redéposer les demandes de subvention à la Région Occitanie, au Conseil Départemental du Tarn et à solliciter la Communauté de Communes Sor Agout, suivant les fiches financières présentées ci-dessus,
- ▶ **Mandate** Mr le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.

4. QUESTIONS DIVERSES

- ↪ **Camping Municipal :** Un mur de soutènement s'est effondré en contrebas de la chapelle au-dessus du ruisseau, Mr le Maire, propose à l'ensemble des élus de se donner rendez-vous le samedi 20 avril à 11H sur site pour constater les dégâts et se prononcer pour l'ouverture estivale.
- ↪ **Compteur Linky :** La Mairie est destinataire de plusieurs courriers d'administrés, exprimant leur souhait de refuser l'installation du nouveau compteur Linky. Mr le Maire nous informe qu'une convention a été prise avec le SDET pour la gestion des compteurs et de ce fait n'est plus de la responsabilité de la commune, toutefois il est rappelé que les administrés peuvent s'opposer à la mise en place du nouveau matériel en informant le fournisseur ENEDIS.
- ↪ **Parc Eolien :** Le permis de construire va être déposé au mois de juin 2019, des réunions publiques sont prévues sur les communes de Sorèze et Arfons, aucune date n'a été arrêtée actuellement.
- ↪ **Ecoles Publiques :** Un projet de loi est à l'étude, sur la gestion des écoles publiques, qui pourraient être rattachées au collège. S'il devait aboutir, une convention serait prise entre les communes (pour les infrastructures) et le département qui est en charge des collèges.
- ↪ **Baylou :** Cet endroit est très fréquenté, il y a un problème de civisme (papiers et détritiques) des améliorations sont à apporter, Mr le Maire, propose de débroussailler autour de la chapelle pour rendre le lieu plus convivial.
- ↪ **Secteur Montagnarié :** Un courrier est parvenu à la mairie, un administré se plaint de la vitesse excessive dans le hameau, Mr le Maire rappelle au Conseil qu'il y a la présence déjà de ralentisseurs, des améliorations pourraient être apportées en lien avec les services de la Communauté de Communes Sor Agout qui est en charge de la gestion de la route (mise en place de panneaux de limitation de vitesse).
- ↪ **Montain Bikers Foundation :** Cette association propose de réhabiliter le chemin de randonnée non loin du Baylou qui est actuellement interdit au vue de sa dangerosité. Dans le cadre du challenge Européen du Take Care Of Your Trails 2019, ils souhaitent créer une déviation sur le sentier PR au niveau du moulin du Baylou, le rendre moins accidentogène, favoriser le passage de randonneurs, utiliser les pentes pour diminuer l'érosion, éviter un fort déniveler en suivant les courbes de niveaux.
- ↪ **Réunion de travail :** Mr le Maire, propose aux élus de se retrouver le lundi 29 avril 2019, à la mairie pour une réunion de travail, les sujets abordés seront : entretien des chemins ruraux, subventions aux associations.
- ↪ **Fleurissement et embellissement du village :** Il est proposé à Mme COUGNAUD Dominique de mettre en place le fleurissement du village en lien avec les services techniques.
Mr le Maire, rappelle que le POS actuel oblige les propriétaires à crépir l'ensemble du bâti. Il propose d'informer, par courrier les administrés concernés, de ce règlement et les inviter à se rapprocher de la Communauté de Communes Sor Agout pour monter un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'OPAH.
- ↪ **Ancienne piscine :** Mr BAYSSETTE Alain, nous informe qu'un jeu a été dégradé au niveau de l'ancienne piscine.
- ↪ **Alimentation eau potable 'Les Carles' :** Actuellement le lieu-dit 'Les Carles' est alimenté en eau par une source naturelle. Suite au dépôt d'un permis de construire pour la création d'un gîte, l'Agence Régionale de Santé a été consultée, elle a demandé des informations complémentaires sur cette adduction d'eau. L'agence a mis en garde le propriétaire de la source, l'informant que sa responsabilité pouvait être mise en cause, en cas de pollution de celle-ci. Mr le Maire, informe l'assemblée que ce dossier devra être étudié pour une future mise en conformité.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 21h57.